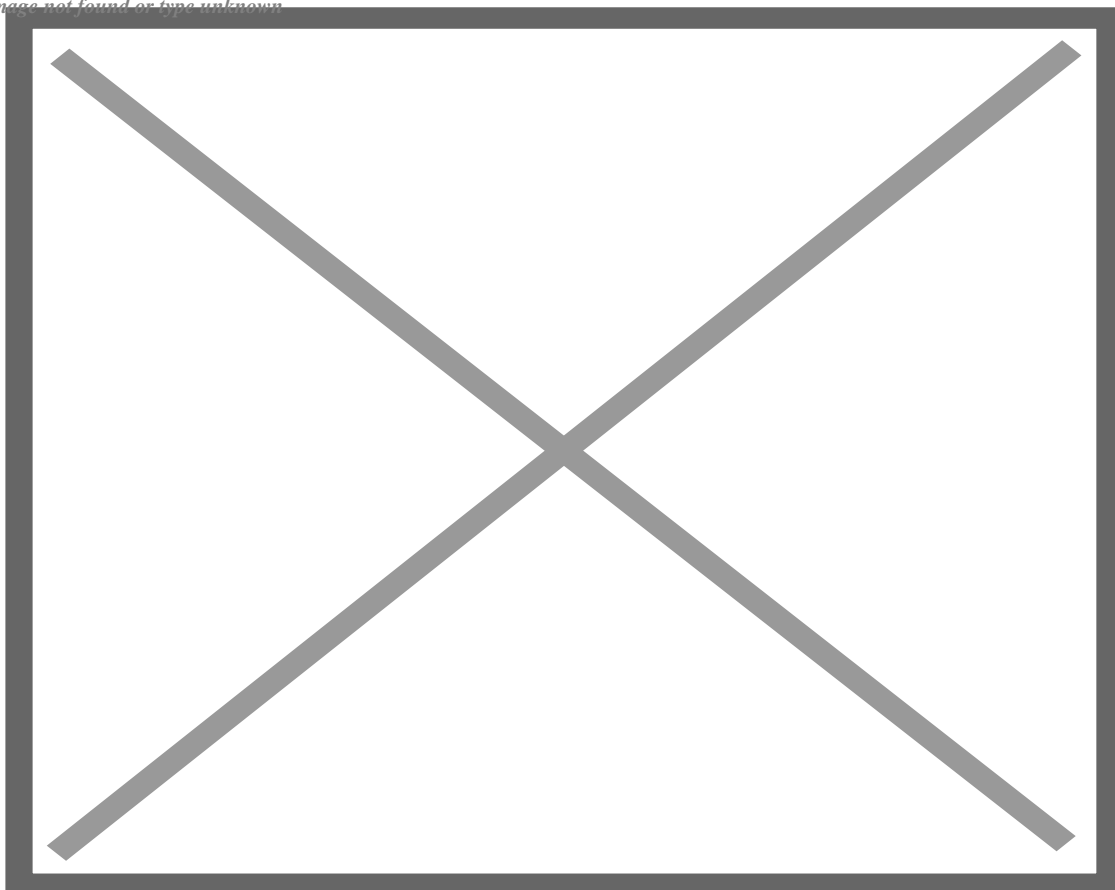


Esteban Lazo assiste à l'élection du gouverneur et du vice- gouverneur de la province de La Havane à l'assemblée municipale d'Arroyo Naranjo

Image not found or type unknown



Lazo lors de l'élection du gouverneur de La Havane à l'Assemblée municipale d'Arroyo Naranjo.
Photo : Tony Hernández Mena

La Havane, 28 mai (RHC) En présence du président du parlement cubain, Esteban Lazo en sa qualité de député élu pour ce territoire, les délégués à l'Assemblée Municipale du Pouvoir Populaire d'Arroyo Naranjo ont exercé leur droit de vote ce dimanche dans l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de la province de La Havane.

Raúl Alejandro Palmero Fernández, député nommé par le Conseil d'État, a donné lecture des candidats au poste de gouverneur et de vice-gouverneur, pour lesquels le président de la République de Cuba a opportunément proposé les camarades Yanet Hernández Pérez et Jesús Otamendi Campos, respectivement.

Image not found or type unknown



Le député Raúl Alejandro Palmero a présenté les candidatures au poste de gouverneur et de vice-gouverneur. Photo : Tony Hernández Mena

Dans son discours de clôture de la deuxième session extraordinaire de la Xe législature du Parlement cubain, Esteban Lazo a souligné qu'aujourd'hui, les délégués des assemblées municipales, réunis en collège électoral, auraient la lourde responsabilité d'élire les gouverneurs et les vice-gouverneurs qui, s'ils étaient élus, assumeront la direction de leurs provinces respectives, avec le reste des institutions administratives et représentatives et avec le peuple.

À son tour, il a transmis ses salutations, sa gratitude pour leur travail et ses vœux de succès dans leurs nouvelles responsabilités aux gouverneurs provinciaux qui terminent leurs fonctions, bien que le processus d'inauguration ait lieu le 4 juin.

Enfin, il a souligné la certitude que "le processus électoral de ce dimanche sera également une autre victoire pour la Révolution !

L'assemblée municipale d'Arroyo Naranjo s'est réunie ce dimanche pour élire le gouverneur et le vice-gouverneur. Photo : Tony Hernández Mena

Sur l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs provinciaux

- Le Conseil d'État, conformément aux dispositions de la Constitution de la République et de la loi n° 127 " Loi électorale " du 13 juillet 2019, a convenu de prévoir que l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de province se déroulera sur l'ensemble du territoire national ce 28 mai à 9h00.
- Les gouverneurs de province et les vice-gouverneurs sont élus par les délégués aux assemblées municipales du Pouvoir populaire, sur proposition du Président de la République, pour une période de cinq ans.
- Le président du conseil municipal électoral correspondant et le député désigné à cet effet par le Conseil d'État président le scrutin. (Source : Cubadebate).



Radio Habana Cuba